



ANXIOGÈNES?



Ce début d'été a été marqué par une avalanche de réunions qui, si nous n'étions pas militant.e.s et si nous étions anxio-gènes, ne voulant pas croire en nos capacités de résistance collective, mineraient nos vacances : CHS CTM le 2, CTR INSEE le 3, CNAS le 4, CTM le 8, CTR Douanes et CTR DGFIP le 9, CTAC le 11. En effet, la seule stratégie à l'œuvre à Bercy est, côté ministériel, sa destruction systématique.

Alors, est-ce bien nous qui sommes anxio-gènes, comme le prétendent nos interlocuteurs aux MEFs, quand le gouvernement expose les emplois à Bercy en niant les dégâts pour les agent.e.s, les usager.e.s et les citoyen.ne.s, pour les missions de contrôle au service de l'intérêt général ?

Est-ce bien nous qui nourrissons l'anxiété, le stress des un.e.s et des autres quand le ministre de l'Action et des Comptes Publics détricote le maillage territorial des administrations de Bercy en voulant faire croire le contraire derrière des cartes remplies de points tout aussi virtuels que l'accueil numérique ?

Est-ce bien nous qui sommes anxio-gènes quand les missions sont broyées, délaissées, privées de moyens, abandonnées, renvoyées au privé ?

Est-ce bien nous qui sommes anxio-gènes quand les agent.e.s de la DGFIP sont mis face à une attaque globale dont la géographie défigurée du réseau accompagne le démembrement et qui sera assortie de mobilités fonctionnelles et géographiques forcées ? Est-ce bien nous qui suscitons l'anxiété chez ces mêmes agent.e.s quand à l'approche de l'été et des vacances estivales ils découvrent le programme du ministre et de la direction générale pour leurs services ?

Est-ce bien nous qui développons les appréhensions, les craintes des personnels quand le ministère prépare la perte de la fiscalité énergétique et de la compétence en matière de recouvrement pour la Douane ?

Est-ce encore nous qui rendons incertain l'avenir des agent.e.s de la Douane et de la DGFIP avec l'annonce de la création de la mission France Recouvrement au détour de l'ordre du jour du CTAC ? Une agence de recouvrement fiscal et social pour des méthodes industrielles qui laisseront peu de place à l'humain... Anxio-gène pour le moins...

Est-ce bien nous qui sommes anxio-gènes quand la réforme du pôle 3E laisse 132 agent.e.s sur le carreau à la recherche d'un poste ?

Est-ce bien nous qui sommes anxio-gènes quand l'avenir des agent.e.s de ce qui reste de réseau à l'administration de la CCRF est projeté sur des activités interdépartementales qui font craindre le pire pour ce qu'il en subsiste, quand certaines ne sont pas déjà abandonnées ?

Est-ce bien nous qui sommes anxio-gènes quand cette réalité confirme que Bercy a abandonné toute prérogative au profit du Premier Ministre et des Préfets ?

Est-ce bien nous encore qui faisons craindre l'avenir aux agent.e.s des Finances quand l'action sociale ministérielle, grand acquis du long conflit social de 1989, est menacée, se traduisant déjà par la vente de résidences EPAF ?

.../...

Est-ce bien nous qui sommes anxieux quand le ministre de l'Action et des Comptes Publics multiplie les propos anti-fonctionnaires ? ... Quand les discours des pouvoirs publics laissent entendre que « n'importe qui » pourrait, formation accélérée à la clé, réaliser tout aussi bien leurs missions, quand les mêmes pouvoirs présentent les fonctionnaires et leurs missions de service public comme principaux responsables de la dette et du déficit ?

Est-ce bien nous qui sommes anxieux quand les règles de gestion évoluent de telle façon à contraindre les droits des agent.e.s, en modifiant sans cesse leurs repères, droits et garanties, anticipant le caractère destructeur des dispositions de la loi de transformation publique qui prévoient que mutations et avancements des fonctionnaires relèveront de la seule autorité administrative sans consultation préalable des CAP ?

Est-ce bien nous qui suscitons l'anxiété chez les agent.e.s quand tout.e.s citoyen.ne.s qu'ils et elles sont également, toute critique de leur part de la politique de destruction de leurs missions de service public, destruction qui se retourne contre l'intérêt général dont elles et ils se sentent légitimement le garant, est de plus en plus assimilée à une parole dissidente interdite ! Sous prétexte d'un devoir de réserve ? Quid de la liberté de conscience dont le fonctionnaire n'est pas exclu ?!! Demain le droit de grève interdit au même ?!!

Il fut un temps où la DGFIP absorbait les départs contraints des autres administrations des MEFs. Ce temps est aujourd'hui révolu, la source s'est tarie. Alors, aujourd'hui fonctionnaire à Bercy, demain... quoi et où ? Et ce serait nous qui serions anxieux ?!!

7 réunions pour un enterrement :

Les grandes chaleurs, ont du donner les leurs à nos administrations. En quelques jours une série de réunions se sont déroulées à Bercy, histoire de clore le second semestre en pouvant faire des croix sur le tableau « dialogue social ». Série de réunions marathon à laquelle a voulu participer partiellement la secrétaire générale.

Présence pour mieux occulter l'absence de réunions les mois précédents sur les enjeux pour l'avenir de Bercy, des missions qui lui sont dévolues, et des agents qui les exercent. Pour autant, si cette présence avait pour but de montrer l'intérêt que nos hauts responsables administratifs et politiques nous portent, la démonstration n'est pas probante. La méthode même porte en elle ses insuffisances.

En programmant volontairement et sans concertation entre les directions et le Secrétariat général des réunions dont les sujets se chevauchent ou même se « télescopent » et ce sans préparation manifeste, en transmettant des documents au dernier moment ou dans des délais peu propices à leur examen, en n'inscrivant pas clairement des points à l'ordre du jour, en imposant d'autres mais sans aucune discussion préalable. Bercy plus occupé à commémorer ses 30 ans et à « cocooner » au travers de son Campus/Conciergerie à la mode silicone Valley, ne concernant que Bercy Intra Muros, s'est coupé des agent.e.s des réseaux et au delà de l'ensemble des citoyen.ne.s.

3 juillet CHSCTM

Les conditions de travail à l'heure des grandes manoeuvres de restructurations entre fusion des instances et exigence de maintien d'une politique ministérielle de santé au travail et de l'ensemble des réseaux d'acteurs de prévention : les CHS doivent perdurer !



Compte rendu revendicatif du CTR du 3 juillet 2019

Le 3 juillet 2019, les agents du Centre de Prévention des Risques Professionnels (CPR) ont participé à une réunion de travail organisée par le CTR. Cette réunion a permis de discuter des conditions de travail et des enjeux de la prévention des risques professionnels dans le contexte de la réforme territoriale et de la fusion des instances.

Les participants ont souligné l'importance de maintenir une politique ministérielle de santé au travail et de l'ensemble des réseaux d'acteurs de prévention. Ils ont également discuté des conditions de travail des agents du CPR et des enjeux de la prévention des risques professionnels dans le contexte de la réforme territoriale et de la fusion des instances.

Le CTR a décidé de poursuivre ses actions de revendication et de maintenir une politique ministérielle de santé au travail et de l'ensemble des réseaux d'acteurs de prévention. Il est urgent de se rassembler, de s'organiser et de construire une opposition ferme sur les enjeux de la réforme territoriale, de la santé au travail et du gouvernement.

Paris le 3 juillet 2019



3 juillet CTR INSEE

L'Insee continue à réduire à peau de chagrin sa mission d'action régionale avec l'annonce récente de 30 ETP en moins dans les services en région qui avaient déjà été restructurés lors de la réforme territoriale.

Le mouvement continu des restructuration dans tous les établissements met la pressions sur les agents. Interpellé sur les conditions de travail, le directeur général de l'INSEE quitte le CTR !!

4 juillet CNAS



L'action sociale à la croisée des chemins ?
Entre baisse du budget et vente du patrimoine, diminution des délégations et fusion des associations, c'est sa pérennité qui est en jeu !

...Celui de Bercy !

11 juillet CT Administration Centrale



Restructuration de la DGE. énième réorganisation du SRH, création d'un comité théodoule (mission France Recouvrement)... Il s'agit bien de la mise en œuvre des préconisations du gouvernement en matière de «transformation» de la fonction publique :

- recours accru aux contractuel.le.s, avec la création d'un bureau entièrement dédié à ces personnels au sein du SRH ;
- création sans discussion préalable ni à la DGFIP, ni aux Douanes ni même en CTM d'une mission interministérielle, France Recouvrement, destinée à sortir du giron ministériel la quasi-totalité des missions de recouvrement ;
- passage en mode « projet » à la DGE avec plus de 80 suppressions d'emploi.

Quant aux conséquences de la circulaire du premier ministre sur la transformation des services centraux, il y aurait une « réflexion en cours » sur la suppression d'un certain nombre de commissions, un recensement des structures de moins de 100 ETP et le constat de la difficulté (sic) à envisager des délocalisations.

Le CTAC reconvoqué le 19 juillet a été boycotté par les organisations syndicales qui attendent des réponses concrètes aux questions des agent.e.s de la DGE !

8 juillet CTM



Beaucoup de questions, aucune réponse.
D'arbitrages perdus en abandons, Bercy n'a plus la main pour défendre ses missions et les agent.e.s qui les exercent !
L'absence des directeurs généraux à ce CTM en dit long ...!

9 juillet CTR Douanes

Les temps qui viennent pourraient apporter des modifications profondes concernant la mission fiscale qui est l'une des pierres angulaires de la Douane. Y toucher peut avoir des conséquences majeures sur la structure telle que nous la connaissons aujourd'hui et sur l'avenir même de la Douane.

Le directeur général des Douanes semble estimer que ses ouailles (organisations syndicales en tête) pêchent par pessimisme. De notre côté, on ne voit pas vraiment ce qui nous permettrait d'aborder la période avec un enthousiasme débridé ...



Info express
 Dé-mission fiscale de la Douane

Comité technique de réseau de ce Jour, les OS quittent la séance après des annonces vertigineuses sur l'avenir de certaines de nos missions



9 juillet CTR DGFIP

Après la perte de missions, celles des implantations et des emplois, après des semaines d'omerta, les cartes de la géographie défigurée sont tombées !

Ce qui se joue c'est l'avenir d'une administration et de milliers d'agent.e.s qui vont devoir subir une mobilité fonctionnelle et/ou géographique...

Ce qui se joue c'est la présence physique du dernier service public de proximité !



CTR du 9 juillet : Jusqu'au bout du possible

Le 9 juillet se tient un Comité Technique de Réseau, le premier de novembre 2019. Un événement décisif à l'heure de nos réformes et de nos engagements.

Solidaires est présent au sein de ce comité technique de réseau. Le comité technique de réseau est un lieu de dialogue et de concertation entre les organisations syndicales et les directions de service.

Le comité technique de réseau de ce jour, les OS quittent la séance après des annonces vertigineuses sur l'avenir de certaines de nos missions.





Comme hier la destruction du Code du Travail dans le secteur privé, demain le projet de réforme de la Fonction Publique va fragiliser et précariser les salarié.e.s dans des services de moins en moins publics.

Le gouvernement a déclaré la guerre aux « gens qui ne sont rien » considérés, dans sa logique libérale, responsables de leur situation alors que les inégalités n'ont jamais été aussi importantes et que les mesures qu'il assène au plus grand nombre ne cessent de les renforcer encore.

Galère aux MEFs ...

Aujourd'hui, fonctionnaire des MEFs... mais demain où ? Les projets et décisions du gouvernement actuel s'accroissent et dessinent des parcours remplis d'incertitudes à chaque étape d'une vie professionnelle de plus en plus aléatoire.

Agent.e des MEFs, votre service ferme et il n'y a pas d'autre implantation de votre administration susceptible de vous accueillir dans la commune où vous êtes affecté.e et où vous avez fini par vous installer et construire votre vie en famille...

Dans le cadre des « priorités en matière de réorganisation et de suppressions d'emplois », il n'existe plus de garantie de maintien sur la commune, en surnombre. A supprimer les emplois à tour de bras dans nos différentes administrations, cette garantie ne trouve d'ailleurs déjà plus guère appliquée...

Aucune certitude sur le poste sur lequel vous êtes susceptible d'atterrir alors que les mutations ne sont désormais plus soumises à l'avis préalable de la CAP. Le projet de loi sur la transformation de la fonction publique (article 9) leur retire cette compétence. Et contester la décision de votre direction deviendra un parcours d'obstacles, avec pour commencer l'instauration d'« un recours administratif préalable en cas de décision individuelle défavorable en matière de promotion, d'avancement, de mobilité et de mutation ».

Galère dans la Fonction Publique...

Deux options « s'offrent » à vous : soit accepter une situation dégradée dans votre administration, soit migrer dans une autre administration y compris dans un autre versant de la Fonction Publique en espérant bénéficier des dispositions de la loi sur la mobilité. « En cas de restructuration d'une administration de l'État ou de l'un de ses établissements publics administratifs, le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle ».

Mais, si tant est que leurs emplois vous correspondent puisque « le détachement ou l'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions », et si tant est que vous ne soyez pas concurrencé.e par un.e contractuel.le plus maniable, les autres services publics, dans les trois versants de la fonction publique, connaissent la même cure d'austérité et réduisent leur voilure en emplois...

Ce qui n'empêche pas le projet de loi de transformation de la Fonction publique, tel que validé en commission mixte paritaire député.e.s/sénateurs et sénatrices le 4 juillet 2019, de prévoir le détachement d'office d'un fonctionnaire d'État dans une autre administration sans son consentement - mobilité forcée ! - et la « rupture conventionnelle » pour les agent.e.s publics souhaitant un « départ volontaire ».

Prévoyant une forme d'indemnité de rupture et le versement des allocations chômage, cette dernière est alignée sur la rupture conventionnelle dans le privé qui permet au patronat de négocier, en position de force, le départ rapide et à moindre coût de salarié.e.s.

Galère chômage...

Si un salarié démissionnaire « rempli[ssant] des conditions d'activité antérieure » pourra désormais prétendre à une indemnité chômage, E. Macron durcit pour le plus grand nombre les conditions d'accès à celles-ci. Et il n'est plus question de rejeter une offre même si le salaire est moindre.

Alors il vaudra mieux vous trouver un emploi durable...

Galère dans l'emploi privé...

Difficile avec les lois Travail 1 et 2... Car les facilités accordées au patronat en matière de licenciement, la limitation des recours pour les salarié.e.s et celle des moyens des représentant.e.s du personnel rendent d'autant plus incertaine toute projection dans la durée.

Les lois Travail ont encore accentué la précarité en renvoyant les rapports de force entre salarié.e.s et employeurs au niveau de l'entreprise non seulement sur le temps de travail, mais aussi sur la rémunération, la santé au travail et les mobilités.

Précarité encore accrue alors que modification des règles du CDD et recours au contrat de chantier ou de projet relèvent également de la négociation, non de la loi. Et valsent les mini contrats entre les périodes de chômage... Vous projeter dans une belle carrière dans le privé, n'y songez donc pas trop. Ne songez pas plus à devenir « startupeur »... le statut d'auto ou micro-entrepreneur a cessé d'en faire rêver plus d'un.e.

La retraite dernier parcours de galère !

Désormais les repères qui permettaient de vous projeter sur une retraite espérée sont explosés. Oubliez votre durée de cotisations ! L'âge légal de départ en retraite ? Il n'aura guère plus de sens. Impossible avec la retraite à points de savoir à l'avance la pension à laquelle vous aurez droit ni, finalement, à quelle date vous pourrez avoir intérêt financièrement à la prendre !

Chaque année la valeur du point qui servira à calculer celle-ci pourra changer et sera évaluée en fonction d'une situation économique d'abord appréciée au regard de la rémunération des actionnaires des grands groupes financiers ! C'est l'étape ultime des parcours de précarité auxquels les actionnaires et les gouvernants actuels veulent condamner nombre d'entre nous.

Alors, est-ce bien nous qui sommes anxiogènes? Ou les pouvoirs publics qui sont cyniquement dans le déni des conséquences sociales des mesures qu'ils nous imposent ? Le coût de la vie n'est manifestement pas le même pour tout le monde...



Allez, bonnes vacances bien méritées !

Vous aurez besoin de vous, en forme dans la rue, à la rentrée !